

Modèle d'avenant au contrat d'assistante maternelle

Un modèle prêt à remplir pour modifier les horaires, les jours, le nombre de semaines, le taux horaire ou les indemnités, avec le mode d'emploi pour recalculer la mensualisation.

Quand ? Dès qu'un élément essentiel du contrat change **durablement**. Une journée plus longue ou une semaine d'absence ponctuelle ne nécessitent pas d'avenant.

Avec l'accord des deux. L'avenant doit être accepté et signé par le parent employeur et l'assistante maternelle. En cas de refus, le contrat continue aux conditions initiales.

Date d'effet future. Prévenez plusieurs semaines à l'avance et évitez un avenant rétroactif : il compliquerait les mois déjà déclarés.

1 Recalculer la mensualisation

Dès que l'avenant touche aux heures, aux semaines ou au taux horaire, refaites le calcul comme au départ.

ANNÉE COMPLÈTE

heures par semaine $\times 52 \div 12$ = heures mensualisées

ANNÉE INCOMPLÈTE

heures par semaine $\times$ semaines d'accueil $\div 12$ = heures mensualisées

PUIS

heures mensualisées $\times$ taux horaire = salaire mensuel de base

EXEMPLE

Un contrat de 30 h par semaine sur 46 semaines passe à 40 h par semaine. Avant : $30 \times 46 \div 12 = 115$ h mensualisées. Après : $40 \times 46 \div 12 = 153,33$ h. Le taux horaire ne peut pas être inférieur au minimum légal par enfant.

2 Le mois de bascule

Si l'avenant prend effet un autre jour que le 1^{er} du mois.

Le mois est découpé en deux périodes : l'ancienne mensualisation s'applique jusqu'à la veille de la date d'effet, la nouvelle à partir de cette date, chacune **au prorata des jours d'accueil prévus** sur sa période. Une absence se déduit sur la base du contrat en vigueur le jour de l'absence. À Pajemploi, il n'y a pas d'avenant à déclarer : vous declarez le total du mois, les deux périodes additionnées.

En année incomplète, profitez de l'avenant pour faire le point sur les heures réellement effectuées et les heures payées depuis la dernière régularisation.



Calculez la nouvelle mensualisation

Scannez pour comparer gratuitement l'ancien et le nouveau salaire mensualisé, en année complète ou incomplète.

pandi-panda.fr/outils-simulateurs

Ce modèle est fourni à titre indicatif et doit être adapté à votre situation. Il s'appuie sur la convention collective des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile (IDCC 3239). En cas de doute, rapprochez-vous de votre relais petite enfance (RPE).

Avenant n° _____ au contrat de travail d'assistant-e maternel-le agréé-e

Entre les soussignés

Le parent employeur

NOM ET PRÉNOM

ADRESSE

N° PAJEMPLOI

TÉLÉPHONE / E-MAIL

Le / la salarié-e, assistant-e maternel-le

NOM ET PRÉNOM

ADRESSE

N° ET DATE DE L'AGRÉMENT

N° DE SÉCURITÉ SOCIALE

Pour l'accueil de l'enfant

NOM ET PRÉNOM

DATE DE NAISSANCE

Préambule

Les parties sont liées par un contrat de travail signé le _____, ayant pris effet le _____, modifié le cas échéant par les avenants n° _____. D'un commun accord, elles conviennent de modifier ce contrat dans les conditions suivantes.

Article 1 — Objet de l'avenant

- | | |
|--|--|
| ☐ Jours et / ou horaires d'accueil | ☐ Indemnités d'entretien et / ou de repas |
| ☐ Nombre de semaines d'accueil par an (année complète / incomplète) | ☐ Passage en accueil périscolaire |
| ☐ Taux horaire | ☐ Fourniture des repas, trajets école ou autre prestation |
| ☐ Autre : _____ | |

Article 2 — Date d'effet

Le présent avenant prend effet le _____.

Article 3 — Mois de bascule

- ☐ Sans objet, l'avenant prend effet le 1^{er} du mois.
- ☐ Le salaire du mois de _____ est calculé au prorata des jours d'accueil prévus : _____ jours selon les conditions antérieures et _____ jours selon le présent avenant.

Article 4 — Conditions modifiées

Élément du contrat	Jusqu'à la date d'effet	À partir de la date d'effet
Jours d'accueil		
Heures d'accueil par semaine		
Semaines d'accueil par an		
Type d'année (complète / incomplète)		
Taux horaire brut		
Taux horaire net		
Indemnité d'entretien (par jour)		
Indemnité de repas / goûter		
Autre :		

Article 5 — Nouveau planning hebdomadaire

Jour	Arrivée	Départ	Durée	Observations
Lundi				
Mardi				
Mercredi				
Jeudi				
Vendredi				
Samedi				
Total par semaine				

Semaines d'accueil ou planning variable : joindre le calendrier en annexe.

Article 6 — Nouvelle mensualisation

_____ h par semaine × _____ semaines ÷ 12 = _____ heures mensualisées

_____ heures mensualisées × _____ € de taux horaire = _____ € de salaire mensuel

Montants exprimés en ☐ brut ☐ net

Article 7 — Autres clauses

Toutes les autres clauses du contrat initial et des éventuels avenants précédents restent inchangées. L'ancienneté, les congés payés acquis et l'historique du contrat sont conservés.

Fait à _____, le _____, en deux exemplaires originaux, un pour chaque partie.

Le parent employeur

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

Le / la salarié-e

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »